La CSTIT :
travaille pour vous

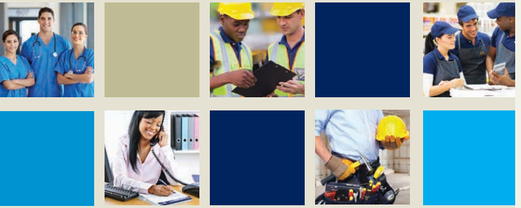

WSCC Workers' Safety & Compensation Commission | Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs

wscc.nt.ca 1.800.661.0792 **wscc.nu.ca 1.877.404.4407**

Qu'est-ce que l'indemnisation des travailleurs?

Les Principes de Meredith, résultat du rapport présenté par Sir William Meredith à l'Assemblée législative de l'Ontario il a plus de 100 ans, forme le fondement des systèmes d'indemnisation des travailleurs Canadiens. Ces principes représentent un compromis historique selon lequel les employeurs financent collectivement le système d'indemnisation et partagent la responsabilité et les coûts pour tous les travailleurs blessés. En retour, les travailleurs perçoivent des indemnités pendant leur rétablissement et renoncent à leurs droits de poursuivre leur employeur.

Le système d'indemnisation des travailleurs est une loi et un élément essentiel à la vie dans le Nord. Il contribue à la stabilité économique et sociale, protège les employeurs de possibles répercussions financières dévastatrices causées par une blessure au travail, et a un impact positif sur la qualité de vie pour les travailleurs du Nord.

Comment la CSTIT fonctionne pour vous

La CSTIT fournit une assurance aux employeurs et travailleurs, et aide à prévenir les blessures au travail. La CSTIT est aussi un organisme de réglementation qui administre la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs*, la *Loi sur la sécurité*, la *Loi sur la santé et la sécurité dans les mines*, la *Loi sur l'usage des explosifs* et les règlements connexes partout dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

La CSTIT s'engage à maintenir les fonds de protection des travailleurs pour soutenir les employeurs et les travailleurs. Le financement provient des frais d'évaluation des employeurs et des revenus d'investissement. En tant que garant de ces fonds, la CSTIT assure l'indemnisation des demandes présentes et futures, et des taux d'évaluation stables pour les employeurs.

Les services et ressources de la CSTIT

La CSTIT collabore avec les employeurs pour les enregistrer et les classifier, en assurant la conformité au système d'indemnisation des travailleurs et sa protection, et une bonne compréhension du système.

Dans le cadre de partenariats officiels avec la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest (FTTNO), la Northern Satety Association (NSA) et de relations avec des organisations partout au Nord du Canada, nous offrons aussi des cours éducatifs sur l'indemnisation des travailleurs et la sécurité au travail.

La Commission offre de nombreux outils et ressources dont les codes de pratiques, les affiches sur la sécurité, des brochures, des alertes de danger pour aider les employeurs et travailleurs à maintenir le lieu de travail sécuritaire, développer une forte culture de sécurité au Nord, nous aider à réaliser notre vision d'éliminer les maladies et blessures au travail. Cette information est disponible et facile à trouver sur notre site web qui rationalise le contenu selon les besoins de l'utilisateur, et est disponible sur demande.

La CSTIT assure la diffusion d'importantes informations de sécurité sur notre site web et nos comptes de médias sociaux. Elle entretient des relations avec les organisations qui partagent nos valeurs, ce qui donne aux résidents du Nord un meilleur accès à des ressources précieuses.

La CSTIT a de nombreuses divisions qui mettent l'accent sur la prestation de services internes et externes. Nous enregistrons et classifions les employeurs; traitons les demandes et assurons des soins aux travailleurs blessés; travaillons avec les employeurs, travailleurs et professionnels de la santé pour garantir un retour au travail sécuritaire et en temps opportun, notamment la détermination de tâches modifiées; effectuons des inspections au travail pour assurer la conformité aux lois et règlements; créons et mettons en oeuvre des solutions technologiques pour améliorer les intéractions avec la Commission; et communiquons nos programmes, ressources et importantes informations de sécurité à temps et efficacement.

WSCC Connect

En 2015, la CSTIT a lancé WSCC Connect pour donner aux employeurs accès à un large éventail de solutions d'entreprise en ligne. Cette offre de services découle directement de la rétroaction des employeurs, et comprend un accès à des taux généraux et spécifiques d'évaluation de l'employeur, la possibilité de payer les soldes de compte, d'obtenir facilement des lettres de conformité. La CSTIT compte lancer de nouveaux services pour répondre aux besoins des employeurs.

Établir des liens avec nos intervenants est primordial. En 2014, la CSTIT a créé le Comité d'engagement des intervenants (CEI), comité externe à la CSTIT qui fait des suggestions en temps utile pour faciliter la création de politiques, la prise de décision et la mise en oeuvre de programmes. Les membres du CEI représentent les intérêts des employeurs, des travailleurs et du grand public.

La CSTIT est à l'écoute des résidents du Nord. Elle a créé le programme Safe Advantage lorsque les employeurs ont demandé un programme d'incitation à la sécurité pour assurer la responsabilisation face à l'augmentation des taux d'évaluation causée par de mauvaises pratiques concernant la santé, la sécurité et le retour au travail; et par des coûts de sinistralité excessivement élevés. Ce programme cible les employeurs dont les évaluations moyennes sur trois ans dépassent 40 000 $, récompense ceux ayant des pratiques exemplaires et pénalise ceux qui ne se conforment pas.

La CSTITI s'engage à la transparence. Chaque année, nous produisons un Plan général et des rapports corporatifs. Ces documents soulignent nos priorités et objectifs stratégiques, comment nous prévoyons les atteindre, et rendent compte de nos progrès.

La CSTIT, en partenariat avec les intervenants, assure la sécurité au travail et les soins aux travailleurs.

Pour obtenir plus d'informations sur le contenu de cette brochure, *contactez-nous!*

SIÈGE SOCIAL

Yellowknife

Case postale 8888, 5022 49th Street
Centre Square Mall, 5e étage
Yellowknife, TN X1A 2R3
Téléphone : 867-920-3888
Sans frais : 1-800-661-0792
Télécopie : 867-873-4596
Télécopie sans frais : 1-866-277-3677

BUREAUX RÉGIONAUX

Iqaluit

Case postale 669, Édifice Qamutiq, 2e étage
Iqaluit, NU X0A 0H0
Téléphone : 867-979-8500
Sand frais : 1-877-404-4407
Télécopie : 867-979-8501
Télécopie sans frais : 1-866-979-8501

Inuvik

Case postale 1188, 151 Mackenzie Road
Édifice Mack Travel, 3e étage
Inuvik, TN X0E 0T0
Téléphone : 867-678-2301
Télécopie : 867-678-2302

Demande par téléphone Ligne de notification d'incidents 24 h / 24 h 1-800-661-0792
Renseignements généraux : info@wscc.nt.ca

wscc.nt.ca
wscc.nu.ca

If you would like this in another language, please contact us.

Si vous désirez ces renseignements dans une autre langue, veuillez nous contacter.

ᑖᓐᓇ ᐱᔾᒪᒍᕕᐅᒃ ᑎᑎᕋᖅᓯᒪᔪᓂ ᐊᓯᐊᒍᑦ ᐅᖃᐅᓯᖅᑎᒍᑦ, ᑐᕐᖅᑎᒍᑦ.

Piyumagungni una uqauti aallakkut uqauhikkut, unniutivakluta.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir un formulaire de demande de prestations, veuillez appeler la CSTIT au :
NWT Demande par téléphone : 1-800-661-0792
Nunavut Demande par téléphone : 1-877-404-4407

WSCCNTNU